CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E139390** **VALABLE JUSQU'AU** **03/08/2027**

ÉDITÉ LE 26/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/10/2002

Raison sociale : LECLERE MORGAN

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 15/05/2024

Capital : 0

29 CENSES BEL-AIR
08230 BOURG-FIDELE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC charleville

Siret : 443 521 976 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4026903

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 20777942204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 20777942204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 03 24 37 38 54 **Fax :**

Portable : 06 99 93 15 07

Responsabilité légale :
LECLERE MORGAN CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : morgan.leclere08@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 489 352 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	5	27/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/06/2026 12:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.